



Le mot de l'inspectrice d'académie

La Haute-Saône est riche de la diversité de son réseau scolaire et de ses réussites pédagogiques et éducatives qui font l'objet de témoignages réguliers.

Au cours de la présente année scolaire, qui voit se développer l'évaluation des compétences des élèves pour faciliter leur accès à la maîtrise complète du socle commun en fin de scolarité obligatoire, le travail en équipe est plus que jamais fondamental.

Assurer la continuité des parcours scolaires ainsi que la coordination des aides auprès des élèves rencontrant des difficultés demeure un objectif majeur.

La prévention de l'absentéisme et la lutte contre le décrochage scolaire mobilisent également nos forces, en partenariat avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif.

Je reconnais votre engagement professionnel quotidien et vous souhaite une lecture fructueuse de ce bulletin départemental qui propose des informations institutionnelles et pédagogiques en phase avec les besoins de l'École.

Hélène Ouanas

SOMMAIRE

Le mot de l'inspectrice d'académie

Personnels : pp. 1 et 2

- Assistance sociale des personnels,
- Suppression de l'édition papier de la brochure « La retraite des fonctionnaires ».
- **Rappel** : poste de coordonnateur pour la scolarisation des enfants du voyage,
- Choix de la **MGEN** en tant qu'organisme de protection sociale complémentaire référencé,
- Poste de coordonnateur pour la scolarisation des enfants du voyage,
- Attribution du prêt bonifié à taux zéro en faveur des personnels.

Sorties scolaires : p.3

- Préavis de séjour en classe de découvertes 2009-2010.
- Règlementation des transports en commun de personnes : liste nominative.

Ressources : p.3

- Conférences au Musée de Montbéliard,
- NOÉ-TV : nouvelle offre éducative télévisuelle par Internet du **CRDP**,
- Arboretum « La Cude » de Mailleroncourt-Charrette.

Action éducative : p.4

- **Bilan de l'aide personnalisée (2008-2009)**
- Opération **Ecole qui chante** 2009-10,
- Sur les traces du passé... (Concours **FNASEM**),
- Communiqué de la **JPA** (Aides au départ en classe de découvertes),
- 20 Novembre 2009 : la Convention internationale des droits de l'enfant aura 20 ans (Communiqué de l'**UNICEF**).

SUPPLEMENT SPECIAL ASH : pp. 5 - 6

Orientation vers les enseignements adaptés du second degré (SEGPA, EREA). Démarche à suivre.

Assistance sociale des personnels

Les pages correspondantes du site Internet du rectorat et de l'inspection académique ont été mises à jour récemment.

Pour toute information relative aux prestations d'action sociale mises en œuvre dans le ressort de l'académie de Besançon [prestations interministérielles (PIM), actions sociales d'initiative académique (ASIA), secours d'urgence ou prêts sans intérêt], les personnels sont invités à se connecter à l'adresse Internet suivante :

www.ac-besancon.fr > rubrique '**Personnels**' > menu '**Action Sociale**'

Tous les formulaires à utiliser pour chacune de ces prestations d'action sociale sont à télécharger sur le site Internet académique à partir des fichiers disponibles sous chacune des prestations concernées.

[Page des assistantes sociales des personnels de la Haute-Saône](#)

Personnels

Suppression de l'édition papier de la brochure « La retraite des fonctionnaires »

La brochure « La retraite des fonctionnaires », destinée aux fonctionnaires en activité, a pour finalité de décrire les droits à pension des agents relevant du statut du régime spécial prévu par le code des pensions civiles et militaires de retraite.

Cette édition papier, outre son coût relativement élevé, présente l'inconvénient d'être rendue caduque par les différentes modifications législatives et réglementaires apportées chaque année au code des pensions civiles et militaires de retraite.

Depuis plusieurs années, cette brochure est disponible sur le site Internet du service des pensions. Elle est mise à jour au fur et à mesure afin de tenir compte de l'évolution de la législation relative aux pensions civiles et militaires de l'État. Il a donc été décidé de renoncer à l'édition papier de cette brochure que chaque fonctionnaire peut consulter ou imprimer sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.pensions.bercy.gouv.fr/brochures/pdf:laretraitedesfonctionnaires.pdf>

Afin de faciliter l'accès des usagers à l'information sur les retraites, je vous informe qu'un lien direct vers la brochure «La retraite des fonctionnaires» existe à partir du site Internet académique www.ac-besancon.fr [rubrique « Personnels », menu « Retraites », sous-menu « Organisation du service des pensions »].

Choix de la MGEN en tant qu'organisme de protection sociale complémentaire référencé.

Le décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 relatif à la participation de l'État et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels définit de nouvelles modalités d'intervention de l'État. Ainsi, une procédure de mise en concurrence a été rendue nécessaire, au terme de laquelle une convention-cadre a été signée entre la MGEN et le ministère de l'Éducation nationale.

L'adhésion à cet organisme de référence est facultative.

Trois cas de figure peuvent se présenter :

- les personnels sont adhérents à la MGEN et souhaitent le rester. Dans ce cas, aucune démarche particulière n'est nécessaire ;
- les personnels sont adhérents à un autre organisme de protection sociale complémentaire et souhaitent le demeurer. Dans cette hypothèse également, aucune démarche particulière n'est à mener ;
- enfin, les personnels sont adhérents à un autre organisme de protection sociale complémentaire et souhaitent adhérer à la MGEN, ils ont alors la possibilité d'adhérer à cet organisme sans majoration de cotisations ni condition d'ancienneté si cette adhésion intervient au plus tard le 30 juin 2010.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr

Par ailleurs, l'offre détaillée de la MGEN est consultable à l'adresse : www.mgen.fr/



Poste de coordonnateur pour la scolarisation des enfants du voyage.

Ce poste sera à pourvoir à la rentrée prochaine (départ en retraite probable).

La spécificité des conditions d'exercice qui s'y rapportent nécessite un partage d'expérience préalable avec l'actuel titulaire du poste, Jean-Pierre Pheulpin.

Les candidats intéressés peuvent d'ores et déjà se procurer une fiche de poste auprès du [secrétariat de l'ÏEN ASH](#).

À leur demande, ils pourront ensuite être mis en contact avec M. Pheulpin.

Attribution du prêt bonifié à taux zéro en faveur des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du MEN.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mobilité de ces personnels, est créé un dispositif de prêts bonifiés à taux zéro pour leur permettre d'acquérir un bien à usage d'habitation principale.

Les agences de la société **La Banque Postale**, désignée titulaire du marché, seront en mesure de renseigner les personnels sur ce dispositif.

À la suite d'une première affectation ou d'un mouvement inter-départemental ou inter-académique, la demande peut être formulée jusqu'à un an après la prise de fonction.

Les montants du prêt sont les suivants (par ayant-droit) :

- 30 000 € pour le 1^{er} achat d'une résidence principale.
- 15 000 € dans le cadre de l'achat/revente de la résidence principale.

Sorties scolaires

Préavis de séjour en classe de découvertes 2009-2010

Comme les années passées, le Conseil général de la Haute-Saône est susceptible de compléter le subventionnement des classes de découvertes (séjours avec nuitées) par les communes, aux conditions suivantes :

- le séjour dure quatre nuitées (cinq jours) en élémentaire,
- le séjour dure deux nuitées (trois jours) en maternelle,
- les communes d'origine des enfants apportent une subvention d'un montant supérieur ou égal, à savoir 23 € / séjour/ enfant.

L'émission d'**un préavis est indispensable** pour que le Conseil général puisse prévoir la ligne budgétaire dédiée à cette action pour l'année civile 2010.

La fiche de préavis peut être téléchargée sur le site Internet Rectorat > IA70, à la page [classes de découvertes et sorties](#) . Elle doit être retournée avant le **20 novembre 2008** à [Jean-Louis Dubois](#).

Pour éviter tout dysfonctionnement, le tableau des préavis 2010 sera publié sur le site Internet au mois de décembre afin que les enseignants concernés puissent vérifier que leur inscription est effective.

Transports en commun de personnes

Réf. : [arrêté du 18 mai 2009 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982](#)

« [...] Par mesure de sécurité, tout autocar effectuant un transport en commun de personnes dans le cadre d'un service occasionnel collectif de transports publics routiers de personnes ou d'un service privé de transport routier de personnes doit avoir à son bord la **liste nominative des passagers, établie et communiquée au transporteur par l'organisateur du service**, qui doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

De forme libre, cette liste doit comporter le nom et le prénom de chaque passager et, dans le cadre d'un transport en commun d'enfants, les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant transporté. La liste doit indiquer également la date et les caractéristiques générales du transport ainsi que les coordonnées téléphoniques de l'organisateur. Elle doit être remise au représentant de l'organisateur du service à bord de l'autocar ou, en son absence, au conducteur et complétée du numéro d'immatriculation de l'autocar.

Toutefois, **la liste nominative des passagers n'est pas exigée lorsque les services mentionnés au présent article sont réalisés dans la zone constituée par le département de prise en charge des passagers et les départements limitrophes [...]** »

Ressources et documentation

Conférences au Musée de Montbéliard

Salle voûtée du Château à 18h30, entrée gratuite et pour tous.

18 novembre 2009 : la naissance de la vie - Définition de la vie et aspects historiques de la question.

13 janvier 2010 : la naissance de la vie - État actuel de la science.

Contact :

Thierry Malvesy
responsable des collections
d'histoire naturelle
Muséum Cuvier - Montbéliard
Courriel :
tmalvesy@montbeliard.com

NOÉ-TV

Nouvelle offre éducative télévisuelle par Internet

NOÉ-TV est un service gratuit du CRDP de Franche-Comté. Il s'agit d'une plate-forme de diffusion de vidéos éducatives et culturelles à visionner, télécharger, séquencer...

Deux collections disponibles :

- Images de Franche-Comté (documentaires issus de la production régionale),
- Numéric'art (Œuvres d'art).

Adresse : www.noie-tv.net



Arboretum « La Cude » de Mailleroncourt-Charrette

Situé entre Vesoul et Luxeuil, ce site est un endroit privilégié pour observer la biodiversité végétale et la nature en général.

Contact :

[Chantal et François Folley](#)

Action éducative

Sur les traces du passé...

Concours FNASSEM du meilleur petit journal du patrimoine 2010 pour les élèves de CM1, CM2, 6^{ème} & 5^{ème}

La FNASSEM (fédération nationale des associations de sauvegarde du patrimoine) organise pour la cinquième année consécutive un concours scolaire ayant pour but **de sensibiliser les élèves au patrimoine et de les initier à l'informatique.**

Les élèves, avec leur professeur, doivent réaliser un petit journal au cours de l'année scolaire 2009-2010. Une maquette fournie par les organisateurs leur sert de modèle. Le concours porte cette année sur le thème "Sur les traces du passé..."

[Pour en savoir plus...](#)

Opération Ecole qui chante 2009-2010

Tous les renseignements sur l'opération et la fiche d'inscription sont à découvrir sur la page des [conseillers pédagogiques en éducation musicale](#) (CPEM).

Objectifs déclinés :

Développer la pratique du chant

Participer à un concert ou une représentation

Les chants sont issus du répertoire vocal de l'académie de Besançon. Mais vous pouvez aussi utiliser d'autres supports (les enfants de la zique, des ressources personnelles...) La programmation des chants est organisée par les enseignants participants.

Attention :

Les inscriptions doivent parvenir aux CPEM au plus tard le **11 décembre 2009.**



20 Novembre 2009 : la Convention internationale des droits de l'enfant aura 20 ans (Communiqué de l'UNICEF)

Le comité UNICEF de la Haute-Saône est à votre disposition pour le prêt de documents (affiches, expos, livres, vidéos) ou des interventions éventuelles (droits de l'enfant, malnutrition, travail, exploitation...)

Pour fêter l'événement, il propose aux classes qui le souhaitent de :

- **réaliser une carte postale numérique sur un des droits de la Convention.** Ces cartes seront regroupées en un album numérique départemental.

- **participer à « Ronde des enfants du monde ».** Chaque classe habillera deux silhouettes d'enfant (1m de hauteur) en choisissant un pays. Les réalisations seront exposées pour le 20 novembre 2009.

- **participer à des ateliers artistiques autour des droits de l'enfant** (sculptures, dessins, chants, expression corporelle, suivis d'une présentation des productions puis passage d'une vidéo UNICEF avec échanges.

Sur une demi-journée, matin ou après-midi, **le jeudi 19 novembre 2009, pour les classes de Vesoul, en partenariat avec la ville.**

Sur une journée, **le vendredi 20 novembre 2009, pour les classes du département, en partenariat avec l'OCCE.**

Le nombre de classes étant limité à 12 par journée, l'inscription se fera par ordre d'arrivée. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Inscription pour une ou plusieurs actions avant **le 20 octobre 2009** auprès de l'UNICEF : unicef.vesoul@unicef.fr
Tél. : 06 63 62 22 07
ou encore auprès de l'OCCE : occe.70@wanadoo.fr.

Pour informations :

Comité UNICEF 70, Maison des Associations 53 Rue Jean Jaurès Vesoul – Site Internet : www.unicef.fr

Bilan de l'aide personnalisée

L'enquête réalisée auprès des écoles en fin d'année 2008-2009 a permis d'établir un bilan de la première année de fonctionnement de l'aide personnalisée.

Ce bilan est en ligne sur le site de l'inspection académique. [Lien sur la page](#)

Communiqué de la JPA



Vous organisez une classe de découvertes ou un séjour linguistique ? La JPA (Jeunesse au plein air) peut aider vos élèves à financer leur séjour !

En partenariat avec l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances), la JPA agit pour favoriser le départ de tous les jeunes en classe de découvertes ou en séjour linguistique organisés par les établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés.

- Aide ANCV-JPA pour le départ des élèves en classe de découvertes : les familles des enfants et des jeunes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 peuvent recevoir une aide financière significative.

- Aide ANCV-JPA pour le départ de tout enfant reconnu en situation de handicap par la CDA (limite de quotient familial : 800).

Dans les deux cas, l'aide est individuelle, mais le dossier est collectif (un dossier par séjour). Le dossier doit être déposé par l'établissement scolaire au moins huit semaines avant le début du séjour.

Contact :

Comité Départemental de la JPA
29 Bd Charles De Gaulle – BP 137
70 003 VESOUL CEDEX